

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} mars 2010 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire, M. Christian MOREL, Maire délégué, Mmes et MM Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Jean-Marie DUGNY, Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS et Daniel CRENE, Adjoints.
Mmes et MM Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS Annie PETIT, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Noura BAYNAOUI, Moïse MENANT, Antoine LAURIER, Annie POITOU et Jean DELAS, conseillers municipaux.

Etaient absents : Mme Shéhérazade AMARI excusée et représentée, Mme Nelly RIMBERT, absente.

Secrétaire de séance : Mme Noura BAYNAOUI.

La séance est ouverte à 20 h 15.

M. le maire accueille les conseillers municipaux et demande à N. BAYNAOUI, secrétaire de séance de faire l'appel. Le quorum est atteint.

0. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2010

Le compte rendu n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

1. Caducité du projet de délibération proposé en procédure d'urgence relative au maintien d'un élu du conseil municipal dans ses fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Nelly RIMBERT qui donne sa démission de son poste d'adjointe mais pas de conseillère municipale.

Monsieur le Maire rappelle que dans le Code Général des Collectivités Territoriales un adjoint est élu par le conseil municipal qui peut se prononcer sur le maintien ou non de la qualité d'adjoint. Par contre, il n'est pas habilité à mettre en œuvre une procédure de démission concernant la qualité de conseiller municipal. La démission d'un conseiller municipal ne peut revêtir que trois formes : la démission volontaire, la démission d'office pour certaines condamnations pénales ou en cas de refus sans motif de remplir une fonction dévolue par la loi.

Monsieur le Maire précise qu'il ne fera pas le procès de Madame RIMBERT à la place de la justice et qu'il s'en remettra aux jugements rendus. Madame RIMBERT a rempli sa fonction d'adjointe aux affaires scolaires puis sociales sans aucun rapport avec sa profession de chef d'entreprise ; il n'y a donc pas lieu de faire l'amalgame de ses deux fonctions. Il accepte donc sa démission d'adjointe comme il lui avait demandé de le faire.

Monsieur le Maire regrette les propos qui ont été tenu dans les journaux du vendredi et du lundi précédents car la presse n'avait pas à faire l'amalgame de ces deux situations différentes.

Monsieur le Maire souhaite que la municipalité continue de travailler sereinement, comme à son habitude depuis 15 ans, dans toute sa diversité pour le bien-être de la commune.

2. INDEMNITE DE CLASSE DE NEIGE

Rapporteur : Marie LEGENDRE

Comme chaque année les enseignants des classes de CM2 qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte (neige, verte, ou patrimoine) bénéficient d'une indemnité.

Il est demandé au conseil municipal d'allouer une indemnité de 125 euros à :

- M. Patrick MOINE, école Victor Hugo (classe de neige)

Le Conseil Municipal accepte d'allouer une indemnité à 26 Voix POUR.

3. DOB - Débat D'Orientation Budgétaire

Rapporteur : Daniel CRENE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 18 du Règlement intérieur, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Monsieur l'adjoint aux finances donne lecture du débat d'orientation budgétaire, qui, à travers un constat de la situation économique actuelle internationale et nationale, développe la photographie économique de la commune, de ses projets à court terme, de sa situation fiscale et de son endettement.

De manière générale, la réforme de la Taxe Professionnelle sur le budget de l'Etat aura un impact sur les recettes des communes.

La Dotation Globale de Fonctionnement qui avait eu une forte augmentation à partir de 2004 jusqu'en 2008, verra encore une diminution en 2010. Cette baisse est occasionnée par un nouveau mode de calcul depuis le 01 janvier 2010 suite à la diminution du nombre d'habitants sur notre commune.

En 2010, le montant de la dette de Monéteau diminuera par rapport à 2009 sachant que le dernier emprunt court jusqu'en 2019.

Monsieur l'adjoint aux finances s'arrête également sur :

- le personnel communal doté d'un effectif de 65 agents,
- le Plan Local d'Urbanisme qui se doit de dessiner le visage de la ville de demain en conciliant tous les intérêts,
- le programme des travaux,
- les subventions communales.

Quelques remarques sont apportées concernant la fiscalité de la commune:

M. MENANT trouve que les charges de personnel sont élevées.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est dotée de personnel compétent afin de rendre un meilleur service à la population et d'avoir une meilleure administration.

La fiscalité communale est très inférieure à la strate des communes de 2000 à 5000 et ne sera pas augmentée lors de la préparation budgétaire.

M. MENANT pense que le produit foncier bâti est plus élevé que la moyenne de la strate.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un calcul sur une base qui est fixée par l'Etat, applicable à l'échelon national.

D. CRENE confirme que si la commune appliquait les taux établis pour la strate des communes de 2000 à 5000 habitants, les taux d'imposition seraient beaucoup plus importants.

A. LAURIER souhaite connaître si le taux de base est différent d'une commune à une autre ; or, ce n'est pas possible de comparer car les bases sont fixées par l'Etat et définies par catégorie géographiques, confirme Monsieur le Maire.

Y. SCALABRINO : il ne faut pas mettre l'accent sur une opération financière mais comparer notre position par rapport à la moyenne.

M. MENANT demande si le PLH est sorti ?

Monsieur le Maire confirme qu'il a été adopté au dernier Conseil Communautaire. Toutefois, il a été nécessaire de revoir la densité foncière qui n'est pas acceptable pour une commune suburbaine. Il y a une augmentation des logements sociaux sur notre commune avec la réalisation des pavillons au Domaine des Prés Hauts, avenue de Saint Quentin et les projets avenue de la Seiglée par l'OAH et la Résidence Seniors par DOMANYS.

Monsieur le Maire rappelle que la commune pourrait être pénalisée, ce qui n'est pas le cas, faisant un effort dans les projets de construction.

M. MENANT demande si le nombre de logements collectifs ou semi collectifs a été modifié ?

Monsieur le Maire explique que c'est une moyenne pour la Communauté de l'Auxerrois sachant qu'Auxerre permet un équilibre sur l'ensemble avec un taux élevé. C'est un objectif à atteindre qui est fixé mais rien n'est imposé. Rappel : le PLU doit être en conformité avec les orientations du PLH.

En conclusion, avec un endettement au plus bas qui va permettre de continuer les investissements, poursuivre, selon les décisions budgétaires qui seront arrêtées pour 2010, les travaux de voirie, débiter la réhabilitation du bâtiment du CIGA, couvrir deux cours de tennis et lancer le concours d'architecte pour construire la salle de spectacles, la situation financière de la commune est bonne.

Le Conseil Municipal, après débat, prend acte du document.

4. URBANISME – Enquête publique concernant la demande d'autorisation de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration de l'agglomération Auxerroise, sise à Appoigny

Rapporteur : Martine BLANVILLAIN

L'adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'environnement expose au conseil :

Une enquête publique est ouverte en mairie de Monéteau du 20 février 2010 au 6 mars 2010 inclus, relative à la demande d'autorisation, au titre du code de l'environnement, de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration de l'agglomération Auxerroise, sise à Appoigny, demande présentée par le Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA).

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral N° PREF-DCDD-2010-0055 du 26 janvier 2010, le conseil municipal de Monéteau est appelé à donner son avis, dès l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Martine BLANVILLAIN, adjointe au maire en charge de l'urbanisme et de l'environnement, propose d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration de l'agglomération Auxerroise, sise à Appoigny, sur un ensemble de terrains, dont certains implantés sur la commune de Monéteau.

Le Conseil accepte à 26 voix POUR.

5. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Cinq dossiers sont présentés mais le droit de préemption n'est pas appliqué.

6. AFFAIRES DIVERSES

Lettre ouverte de Monsieur Robert GERDY

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur GERDY concernant un dépôt de gravats, d'ordures, pneus, bitumes et autres métaux sous le bois des Chesnez ainsi que la dégradation du chemin puis un deuxième dépôt au lieu-dit « Les Grands Prés » ce qui fait que nous arrivons à un deuxième Pien, le tout sans autorisation.

Monsieur GERDY demande au conseil Municipal de prendre acte et d'appliquer la réglementation pour les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire fait part de son intervention avant cette lettre qui a été adressée à Monsieur le Préfet puisqu'auparavant deux lettres avaient été envoyées aux entreprises RIMBERT et COLAS. Suite à cette lettre, les entreprises ont retiré les déchets sous 48 heures toutefois, il précise que des autorisations ont été données pour stockage de bitume pour la société COLAS et pour la société RIMBERT, de déchets inertes qui doivent être changés tous les trois ans.

Quant au chemin, il doit être remis en état tous les ans, les dégradations en dehors du domaine public doivent être réglées entre le propriétaire et l'exploitant.

Concernant les déchets de Grands Prés, après visite sur place, Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services ont pu constater qu'il n'y avait que de la terre végétale étendue mais rien d'autre. Le dépôt de terre végétale est tout à fait légal, à condition que cela ne dépasse pas 3 mètres de hauteur. Cette terre végétale venait des travaux de terrassement à DECATHLON.

Les services de la mairie veilleront au respect au bon ordre concernant ces dépôts.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Monsieur le Maire fait part de l'autorisation de la commission concernant le projet d'aménagement d'un ensemble commercial de 7 magasins dans la zone de Macherin.

Mouvement de personnel

Monsieur le Maire fait part du départ de Madame SCHAFFNER, Directrice des Services Techniques à la retraite en septembre. Un appel à candidatures va être lancé.

Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie DELAITRE, arrivée récemment au service communication sera présentée aux membres du Conseil Municipal à la prochaine séance.

Divers

Rappel de la cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie du vendredi 19 mars à 18 h 00.

Rappel des élections régionales qui ont lieu les dimanche 14 et 21 mars : le planning est distribué sur table

Réception amicale pour les associations et leurs bénévoles aura lieu le mercredi 31 mars à 18 h 30 au foyer.

D. CRENÉ fait part du remerciement de la Fondation de France pour le don qui a été fait à Haïti.

JM. DUGNY informe les conseillers que le magazine arrivera le mardi 9 en mairie pour une distribution dès le mercredi 10 mars.

M. MENANT demande si Madame RIMBERT est remplacée mais Monsieur le Maire souhaite réfléchir à cette nouvelle organisation mais dès le prochain conseil, il y aura le reclassement par ordre des adjoints.

M. MENANT rappelle que les gravats, affaire citée auparavant, sont situés dans une zone naturelle qui doit être protégée.

Monsieur le Maire précise qu'un terrain appartient à la Ville d'Auxerre, d'autres à l'entreprise RIMBERT. De plus, une déclaration a été faite en préfecture par l'entreprise COLAS pour une station de transit (renouvellement des déchets).

C. MOREL signale à titre d'information que des déchets (pneus) sont déposés régulièrement sur les chemins de Sougères, de plus une bouteille de gaz, des sacs poubelles ont été trouvés en haut du Chemin aux Vaches.

M. MENANT demande si le Chemin de Vide Grange peut être rapiécé ? Il est remis en état et il est noté de le faire au mieux pour l'organisation du semi-marathon. Prévoir dans une prochaine commission, la réfection puisque les terrains ont été achetés : reclassement et prévision du PLU.

J. DELAS remercie pour le banc qui a été posé près du cimetière de Sougères et pour ceux près de la Maison de Repos qui ont été reposés. D'autre part, les billes de bois à l'entrée des parkings de la forêt du Thureau ont été retirées ce qui entraînent une recrudescence de déchets sur ces zones.

Séance levée à 22 h 00.

PAROLE DONNEE AU PUBLIC

M. GERDY revient sur les déchets qui ont été évoqués précédemment. Mais en ce qui concerne ceux le long du rû de Baulche, l'intervention qui a été faite les a enterrés mais ils n'ont pas été retirés.

M. GERDY déclare que sur place, ce matin j'ai encore constaté la présence de ces déchets. Cette zone est classée ND au POS, et le règlement stipule que les dépôts d'ordures ménagères, résidus urbains, matériaux et toutes formes de dépôts y sont interdits. Il demande une application des règles d'urbanisme.

Monsieur le Maire n'a rien vu de tel et confirme qu'il est interdit de déposer des déchets quel qu'ils soient, et retournera sur place pour vérifier.

Prochaines dates :

- Commission des Finances : lundi 15 mars 2010 à 18 h 30
 - Conseil Municipal : lundi 29 mars 2010 à 20 h 15
-

TOUR DE TABLE

A. PETIT : Des riverains de l'Allée de Saint Quentin demandent si cette voie appartient au domaine public ou privé ?

Après examen, il faudra faire une consultation auprès de tous les propriétaires riverains pour avoir leur accord afin de passer cette allée dans le domaine public, tout en respectant la largeur réglementaire de 6 mètres.